



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHÉ

Date du Conseil Municipal : 11 janvier 2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean (arrivée à 20h10), BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusée : LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : CASTEL Guillaume

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2022.

Encaissement d'un chèque

En juillet 2022, un poteau incendie a été endommagé dans la zone artisanale. Le responsable de l'accrochage ayant reconnu les faits, notre assureur nous fait parvenir un chèque de remboursement de la facture de réparation des dommages d'un montant de 1 650,23 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement du chèque d'un montant de 1 650,23 euros émanant de l'agence Axa.

Arrivée de M. Fardoit à 20h10.

Contrat assurance du personnel communal

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Orne nous a envoyé un courrier relatif au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel. En novembre dernier, l'assureur actuel a demandé une négociation des conditions du marché public ou à défaut d'accord, a sollicité la résiliation du contrat au 31 décembre dernier. Suite à une réunion entre le Centre de Gestion et l'assureur, il a été convenu de maintenir le contrat actuel pour 6 mois avec une augmentation strictement limitée à 5%.

Par contre, le Centre de Gestion propose de lancer, au plus vite, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat de groupe à adhésion facultative. Une autorisation de la commune est demandée pour permettre au Centre de Gestion d'agir pour la commune et pour mettre en œuvre cette procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Centre de Gestion de la fonction publique de l'Orne à agir pour le compte de la commune de Moulins-la-Marche dans le cadre de la procédure de mise en concurrence du contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel.

Convention d'entretien des espaces verts du SDIS

Le SDIS nous a sollicité pour le renouvellement de la convention qui nous lie pour l'entretien des espaces verts de la caserne de Moulins-la-Marche. Les espaces verts comprennent 100m² de pelouse et 30 mètres linéaires de haies. La convention actuelle prend fin le 30 juin 2023. Elle est proposée pour 4 années soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027. Le montant de cette prestation était de 150 euros par an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Abrogation de la délibération 077/2022 : reversement de la taxe d'aménagement

Lors de la réunion de conseil municipal du 7 décembre 2022, le conseil municipal avait décidé de reverser une partie de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle. Ce reversement, qui était alors obligatoire, ne l'a plus par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022. Par conséquent, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle nous demande de délibérer à nouveau pour abroger la délibération n° 077/2022 du 7 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'abroger la délibération n°077/2022 du 7 décembre 2022 relative au reversement partiel de la taxe d'aménagement.

Vente partielle de la parcelle ZH 50

M. le Maire donne lecture du courrier de la SARL Lhomer proposant d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée ZH 50 non utilisée par la station d'épuration. Il est proposé la somme de 3000 euros l'hectare. La surface est à définir car la nouvelle station d'épuration a été implantée sans bornage spécifique de la parcelle. Il y aurait approximativement un demi hectare.

Nous avons donc sollicité un devis pour la mise en place de 3 bornes. Le montant est de 849 euros TTC.

M. Stumboff propose, si la vente est acceptée, que ces frais soient pris en charge par l'acheteur.

M. Goret estime que vu la somme proposée, la commune n'a pas d'intérêt à vendre.

M. Bignon pense qu'il est important de favoriser le développement d'une entreprise.

M. Castel rappelle que la parcelle concernée se situe entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration. Il s'agit d'une réserve foncière dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration. Le traitement de l'eau est de plus en plus précis et il convient de maintenir des possibilités d'extension de la station d'épuration.

M. le Maire indique que ce terrain est actuellement entretenu par la commune. Il fait aussi remarquer que dans le cadre d'une vente en vue de la construction d'un bâtiment, il conviendra de réaliser une étude géotechnique à la charge du vendeur, donc de la commune.

M. Bignon s'interroge sur l'utilisation antérieure de ce terrain. Cette parcelle faisait partie de l'entreprise Avenir Environnement et a été partiellement remblayée.

M. le Maire revient sur le caractère spontané de la proposition d'achat par la SARL Lhomer. La commune n'avait pas émis le souhait de vendre cette parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition d'achat partiel de la parcelle ZH50 par la SARL Lhomer.

Autorisation de demande de subvention pour les travaux rue Jean Gabin

Dans le cadre des travaux de la rue Jean Gabin, il est proposé d'autoriser M. le Maire à demander les subventions pouvant répondre au projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à demander les subventions dans le cadre des travaux de la rue Jean Gabin.

Inscription budgétaire 2023

Dans le cadre des travaux du chemin de la Chalière, nous avons reçu la facture relative à la fourniture du caillou pour un montant de 1459.72 euros. Cette facture sera comptabilisée en investissement. Elle sera réglée en janvier mais les crédits ne sont pas encore ouverts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'inscrire une enveloppe budgétaire de 1 500 euros nécessaire au règlement de la facture sur l'exercice 2023.

Divers

- M. le Maire revient sur l'incendie qui a eu lieu le 31 décembre sur la commune. L'origine du feu n'est pas définie. Un arrêté de péril a été pris pour sécuriser les lieux.

- Pendant cette même nuit, une tentative de cambriolage a eu lieu à la caserne. Des individus sont entrés dans les garages pour siphonner les réservoirs des camions d'intervention.

- Les élèves de CM2 sont en classe de neige. Par chance, la neige est arrivée sur les pistes en même temps que les élèves.

- L'appel d'offres pour les travaux de voirie de la rue Jean Gabin sont en cours auprès des services de la CDC des Pays de L'Aigle.

- Les travaux de la piste d'apprentissage de la pratique du vélo sont bien avancés mais l'entreprise a rencontré un souci de mise en place de l'enrobé. Celui-ci va être entièrement repris. Les barrières d'entrée sont commandées. Elles seront installées après les travaux de piste.

M. Bignon a remarqué la présence de nombreux cailloux dans les espaces verts.

Mme Hauville souhaite connaître la date d'intervention de la reprise de l'enrobé. Ce sera fait au printemps.

- L'arbre de Noël a eu lieu le samedi 24 décembre sur la place de l'église. De nombreux enfants et parents sont venus voir le Père Noël et partager quelques friandises.

- Le défilé des tracteurs décorés et illuminés qui a traversé la commune le 22 décembre n'a reçu que des échos positifs tant par le nombre de tracteurs décorés que de visiteurs.

Questions diverses

- M. Goret a constaté que le bloc rocheux qui avait été positionné pour empêcher le passage des véhicules à moteurs dans le chemin de la Chalière a été déplacé. Il va être remis en place.

- M. Stumboff revient sur l'achat des cadeaux pour le Noël des enfants. Il demande si la maison de la presse de Moulins-la-Marche pourrait être sollicitée pour fournir les cadeaux. Nous contacterons la gérante dans ce sens pour le Noël 2023.

- M. Castel s'est entretenu avec les techniciens qui installent la fibre route de Soligny. Quand le réseau télécom est enterré, les techniciens enterrent aussi la fibre. C'est la cas route de Soligny. Des chambres de tirage spécifiques sont alors mises en place.

- Par rapport à l'installation de la fibre, M. Bignon regrette l'installation de la fibre en parties aériennes. Quand sera-t-il dans quelques années si les haies ne sont pas entretenues.

➤ M. de la Hitte demande si nous avons eu des nouvelles quant au changement de jour de passage du camion de ramassage des ordures ménagères. N'ayant pas de retour, il revient sur l'installation d'un nouveau container sur le parking de la salle des fêtes avec un cadenas. Une demande va être faite auprès du Smirtom dans ce sens.

➤ Mme Hauville signale que les calendriers 2023 pour le ramassage des ordures ménagères sont disponibles à l'espace France Services.

Prochaine séance le 8 février 2023.

Levée de séance à 21h10.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

FARDOIT Jean

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

RETAILLÉ Claire